



Commune de  
LANDEBIA

**MODIFICATION SIMPLIFIEE  
PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA  
COMMUNE DE LANDEBIA**

AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES



PREFET DES COTES D'ARMOR

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Dinan, le 7 mai 2018

Unité territoriale de DINAN

Affaire suivie par :  
Jean-Jacques MOUZAN  
Tél : 02.96.87.10.74  
jean-  
jacques.mouazan@cotes-  
darmor.gouv.fr

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis par courrier en date du 18 avril 2018, le dossier de modification simplifiée du POS de la commune de LANDEBIA, pour adapter certains articles du règlement afin de permettre la réalisation d'une opération de logements au Sud du bourg :

- UC 6 - Implantation par rapport aux voies : modifier de 5 m à 3 m la marge de recul le long des voies.
- UC 11 - Aspect extérieur des constructions : ajout d'une phrase permettant la réalisation de constructions d'architecture contemporaine.
- UC 13 - Espaces libres et plantations : modification du traitement des espaces verts.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur cette procédure compte tenu que les modifications de ces articles du règlement n'augmentent pas, respectivement, de plus de 20 % les possibilités de construire de la zone UC. Les adaptations des articles relèvent d'une actualisation du règlement et n'ont pas d'influence sur l'augmentation du droit à construire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le Président  
de DINAN AGGLOMERATION  
4, rue Bertrand ROBIDOU  
BP 56 357  
22100 DINAN Cedex

Le Chef de l'Unité Territoriale  
de DINAN

Franck RICHTER

Copie : DDTM/SPLU